

# Ludothèque MICADO



## CHARTE DU BÉNÉVOLE



Association  
Réseaux  
Parents  
Professionnels  
Enfants

**en Berry**

**2 rue du Champ de Mars  
18220 LES AIX D'ANGILLON  
02 48 30 77 95  
info@arpeenberry.org  
[www.arpeenberry.org](http://www.arpeenberry.org)**

**Espace Culturel Victor Hugo**

**2 rue des 4 nations**

**18250 Henrichemont**

**[micadoludo@arpeenberry.org](mailto:micadoludo@arpeenberry.org)**

**06 36 22 17 83**

Tout bénévole accueilli à l'association ARPPE en BERRY ludothèque MICADO se voit remettre et signe la présente charte qui définit le cadre de ses relations avec l'Association, les salariés permanents et les autres bénévoles, ainsi que les droits et devoirs de chacune des parties.

## Bénévolat

Le bénévolat est l'engagement libre et non rétribué de personnes qui agissent, pour d'autres ou pour l'intérêt collectif, dans un cadre qui va au-delà de l'entraide familiale ou amicale. Le bénévole est donc celui qui s'engage de son plein gré, sans percevoir en retour de rémunération, dans une action au service d'un tiers ou de la communauté. A ce titre, le bénévolat à Ludothèque MICADO, service de l'ARPPE en BERRY est un don de temps et de compétences librement consenti et gratuit ; c'est le choix de partager ses savoirs et savoir-faire au profit de l'Association.

### En accueillant la personne bénévole, L'Association veille à :

- L'informer de son projet associatif, de son organisation, des principaux objectifs de l'année et de façon générale lui donne toutes les informations nécessaires à sa mission,
- A lui confier une activité qui correspond aux besoins de l'Association tout en conjuguant, ses compétences et sa disponibilité
- A l'aider à s'insérer et à s'épanouir au sein de l'établissement d'accueil ,
- Désigner un référent chargé d'encadrer et d'accompagner l'activité du bénévole dans sa mission,
- S'engage à lui proposer des formations lui permettant de favoriser sa bonne connaissance de l'Association et de son rôle de bénévole,
- S'engage à l'aider à s'épanouir, à s'intégrer notamment en favorisant des rencontres avec les personnes qui œuvrent dans l'Association et si nécessaire, les bénéficiaires des activités et services rendus par l'Association et/ou tout tiers en lien avec l'Association,
- La fait bénéficier, pour ses activités au sein de l'Association, des assurances souscrites par l'Association ARPPE en Berry.
- A remettre au bénévole, à sa demande et dans tous les cas au terme de son engagement, une attestation de bénévolat ;

L'Association ARPPE en Berry service ludothèque MICADO, peut à tout moment interrompre l'activité et la mission d'une personne bénévole. Elle s'engage à lui en donner les raisons, à examiner l'éventuelle réponse de la personne et à respecter, dans toute la mesure du possible, un délai adéquat de fin de mission.

## En rejoignant l'Association, la personne bénévole s'engage à:

- Adhérer au projet de l'Association ARRPE en Berry par l'intermédiaire du projet Espace de Vie Social du service ludothèque Micado, notamment son caractère apolitique et aconfessionnel,
- Inscrire son action au sein du service en faveur des usagers, dans une relation, de soutien et de solidarité et de bienveillance.
- à respecter son organisation et son fonctionnement en veillant à suivre scrupuleusement les consignes en vigueur, à avoir une attitude bienveillante en toutes circonstances,
- à diffuser à l'extérieur une image positive de l'Association durant tout le temps où elle est bénévole de l'Association et aussi après l'expiration de son bénévolat,
- à faire un point à la demande de son référent, sur son engagement et ses actions, si la mission l'exige,
- S'engage sans limitation de durée, à tenir confidentielles toutes les informations portées directement ou indirectement à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions et dont la divulgation pourrait nuire aux intérêts de l'Association. Elle s'interdit donc de divulguer les informations sensibles en sa possession (ex : projet, étude, stratégie, éléments comptables, données personnelles, ...) et ce, sous quelque forme que ce soit, à des tiers non expressément autorisés à recevoir ces informations.

**Le bénévole ne se substitue pas aux salariés** : son action est différente de celle de ces derniers. Il ne peut se prévaloir des droits et obligations liées au statut de salarié ou de stagiaire. Il n'est pas soumis aux durées de travail applicables dans nos établissements ni à une quelconque subordination juridique.

Il s'engage à œuvrer dans le respect des orientations de la structure d'accueil et de l'organisation mise en place. Acteur engagé aux côtés de l'association, il en est solidaire et en assure la promotion pour la part qui le concerne.

## Application de la Charte :

La personne bénévole peut, à tout moment, décider d'interrompre sa collaboration, mais s'engage à en informer dans les plus brefs délais l'Association et à respecter un délai suffisant pour ne pas perturber le fonctionnement .

Elle s'engage à restituer alors tout ce qui lui a été confié par l'Association (clés, téléphone ou ordinateur portable, ...) et tous les fichiers informatiques ou papier contenant des informations propriétés de l'Association ou détenues par elle notamment ceux comportant des données personnelles.

### Autre disposition

Les données à caractère personnel auxquelles l'Association et le bénévole auront accès sont confidentielles conformément aux articles 32 à 35 du règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016 (RGPD) et ce, sans limitation de durée de telle sorte qu'elles ne pourront :

pas être utilisées à d'autres fins que celles prévues lors de leur collecte ;

pas être divulguées à des personnes autres que celles dûment autorisées, en raison de leurs fonctions, à en recevoir communication ;

pas faire l'objet de copie sauf si l'exécution de ses fonctions l'exige.

L'Association dans le cadre de son activité et le bénévole dans le cadre de ces attributions prendront toutes les mesures conformes à la législation et aux usages en vigueur à l'Association pour préserver la sécurité de ces données et d'éviter leur utilisation détournée ou frauduleuse.

A ....., le .....

Nom du bénévole : .....

Prénom: .....

Signature du bénévole :

Nom du référent encadrant : .....

Prénom: .....

Signature :

